



Délibération n°2024-73

Date de la convocation : 7 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Contrat de location parc vélo Office de Tourisme La Vallée du Kiwi

Le mardi 14 mai 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Annie LAGELOUZE,

Suppléant : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

Procurations : Rachel DURQUETY à Didier MOUSTIE, Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Didier SAKELLARIDES à Jean-Luc SEMACOY, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Stéphane BELLANGER à Valérie BRETHOUS, Françoise LABORDE à Jean-Marc LESCOUTE

Absents : Thierry CALOONE, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON,

Secrétaire de séance : Robert BACHERE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu le Conseil d'exploitation de l'OT VDK du 28 novembre 2023

CONSIDERANT que dans le cadre de sa compétence « promotion du tourisme », la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans souhaite poursuivre le service de vélos en libre-service porté par l'office de tourisme,

Considérant l'acquisition d'un nouveau parc Vélo VAE en continuité de l'expérimentation de 2023

Madame la Vice-présidente indique que dans le cadre de la poursuite de la mise à disposition de vélos en libre-service sur son territoire, une actualisation des contrats et conditions de location sont nécessaires.

Le contrat de location vélo à assistance électrique et les conditions particulières de location sont joints en annexe

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de contrat de location avec les conditions particulières de location ;

AUTORISE le Président à signer toute pièce et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

AUTORISE le Président à modifier le contrat de location au cours de la période de mise à disposition, si des modifications s'avéraient nécessaires ;



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

